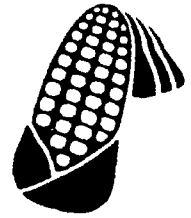




**AMÉRIQUE
LATINE**



D 2028 • Aml2
1-15 novembre 95

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69002 Lyon - France • Tél. 72 77 00 26 - Fax 72 40 96 70

C.L.I.D.

COLLECTIF TIERS MONDE DE NANCY
29 RUE G. DE PIXERECOURT
54000 NANCY

TEL/FAX : 83.37.44.86 - CCP 2682 - 15R NY

MOTS-CLEFS

Éducation
Église
Indiens
Résistance
Santé

15/1063

TROISIÈME DÉCLARATION DE LA BARBADE

L'articulation de la diversité

La troisième déclaration de la Barbade est le fruit d'une rencontre entre anthropologues. Elle s'est déroulée en décembre 1993 à Rio de Janeiro. Le document étudie la question indigène sur le continent latino-américain, développant les critiques et les positions des différents acteurs qui y travaillent, sans exclure celles des leaders indigènes. Comme l'indique le titre, le document est centré sur le problème de l'articulation de la diversité des peuples indigènes. La déclaration de la Barbade a une référence historique ancienne. La première Déclaration date du Symposium sur le rapport interethnique en Amérique du Sud, organisé sous la responsabilité du Congrès international des américanistes, dans l'île de la Barbade, en Amérique

centrale, en janvier 1971. Ses considérations assez sévères sur l'action de l'Église catholique et des anthropologues eurent un impact politique important et contribuèrent au développement de la cause indigène.

Un autre Symposium portant sur les mêmes préoccupations, réalisé en 1977 à l'Université des Indes occidentales, présentait la deuxième déclaration, connue sous le nom de Barbade II, dont le texte est paru dans DIAL D 393. Sans revêtir l'importance des premières, Barbade III est cependant un document intéressant pour évaluer la pensée des anthropologues sur la question des peuples indigènes telle qu'elle se pose aujourd'hui.

Plus de deux décennies après notre première déclaration, nous, membres du "Groupe de la Barbade", réunis à Rio de Janeiro, Brésil, pour réfléchir sur la situation des peuples indigènes d'Amérique latine, nous constatons la persistance de formes de domination et d'exploitation séculaires qui nous affectent. Dans chacun de nos pays, nous sommes témoins et nous subissons des violations réitérées du droit à

la vie, à la vie culturelle particulière et au droit d'expression locale. En même temps, cependant, nous constatons la volonté de résistance et de vie des peuples indigènes, volonté qui s'exprime dans la multiplication de leurs organisations ethnopolitiques et dans l'affirmation quotidienne, depuis un siècle, des spécificités culturelles qui manifestent la vigueur de leurs projets civilisateurs.

(...)

Nous observons l'existence de processus de réaffirmation ethnique qui permettent non seulement la reproduction culturelle mais aussi la récupération de droits et de patrimoines apparemment perdus. La société dominante répond à ces mouvements par de nouvelles formes de destruction de la diversité, par des barrières, des réformes juridiques et des politiques

répressives. De plus, persistent des formes multiples de racisme, qui disqualifient et détruisent les expériences civilisatrices alternatives, créant des processus de "désindianisation", ignorant que chaque culture détruite ou contrainte à disparaître constitue une perte irréparable pour toute l'humanité. L'augmentation de la violence que subit l'Amérique latine, qui se manifeste dans la guerre contre le trafic de drogue, dans une pauvreté qui atteint un seuil critique, dans une délinquance croissante, dans le déplacement forcé des populations, les massacres et les épidémies, a des impacts dramatiques sur les populations indigènes, en diminuant leur capacité politique à lutter pour la défense de leurs droits. Les problèmes actuels ont une telle ampleur qu'on ne peut pas leur trouver de solutions dans les limites juridiques actuelles, où ils sont traités comme de simples aberrations conjoncturelles. Pour cela, la notion de droits de l'homme doit aussi inclure celle de droits sociaux, politiques et économiques pour chaque groupe social et ethnique, en particulier pour les peuples indigènes.

En Occident, le système social démocratique, est centré sur l'individu. Il exclut par là-même les collectivités, c'est le cas des peuples indigènes. De cette façon, on a nié la pluralité objectivement présente dans les domaines linguistiques, sociaux, économiques et culturels. Telle qu'elle est présentée, la démocratisation de l'Amérique latine ne pourra continuer que dans un discours vide, seulement favorable aux groupes de pouvoir hégémoniques. Il est nécessaire de redéfinir les espaces arbitraires territoriaux, politiques, sociaux et culturels délimités par les États actuels. L'avenir d'une construction démocratique suppose le développement de la présence et de la représentation des communautés culturellement différenciées et le respect de leurs logiques politiques, ce qui contribuera à la création de sociétés pluralistes, solidaires et articulées de façon complémentaire, les unes par rapport aux autres.

La construction des autonomies

Les fragiles démocraties latino-américaines, encore monopolisées par les intérêts de secteurs conservateurs, dans leur ensemble héritiers des anciennes élites européennes et coloniales, n'ont pas été capables de créer des espaces politiques et juridico-administratifs qui donneraient aux peuples indigènes la possibilité de progresser dans la construction de leur avenir. Les idéologies militaristes particulièrement, qui souvent dégénèrent en paranoïa géopolitique, considèrent que les sociétés indigènes ne constituent pas des peuples différenciés, mais plutôt des groupes potentiellement subversifs et les traitent ainsi comme un danger pour l'unité nationale. Les revendications des Indiens pour obtenir une réorganisation territoriale et une plus grande autonomie linguistique et culturelle sont considérées comme des manifestations séparatistes.

Les gouvernements latino-américains

Nous exhortons les présidents des différentes Républiques d'Amérique latine à tenir la promesse faite aux peuples indigènes dans la Déclaration de Guadalajara (Mexique, juillet 1991), lorsqu'ils ont souscrit solennellement l'engagement d'assurer leur bien-être économique et social, ainsi que l'obligation de respecter leurs droits et leur identité culturelle. De même, nous croyons nécessaire l'approbation de la Charte des droits des peuples indigènes proposée par ONU et par la Convention 169 de l'OIT.

Nous formulons la même exigence auprès des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi que des partis politiques, afin que leurs lois, résolutions et activités se situent dans le cadre du respect dû au pluralisme ethnique et aux droits imprescriptibles à la vie, à la terre, à la liberté et à la démocratie. Et qu'ils fassent tout spécialement un effort réel pour garantir le respect de ces droits dans les régions ou territoires habités par les indigènes

Les organismes internationaux

Nous reconnaissons les initiatives prises ces dernières années par les organismes internationaux (ONU, UNESCO, OEA, UNICEF, OIT, etc.), qui ont publié des orientations pour l'action, des documents et des conventions en faveur des peuples indigènes du continent et du monde. Les résultats en furent cependant limités. Il est donc nécessaire d'exercer une pression et une vigilance plus importante sur la situation actuelle des peuples indigènes. Les organismes internationaux doivent inciter les chefs d'États latino-américains à ratifier et à mettre en oeuvre les conventions internationales relatives aux peuples indigènes. De même, les organismes de développement et de financement (Banque mondiale, Banque interaméricaine, Fonds monétaire international) doivent, de façon prioritaire, faire en sorte que leurs politiques n'affectent pas les droits des peuples indigènes. Ils doivent également rejeter les projets économiques, provenant des États ou de sources privées, qui porteraient atteinte aux patrimoines fondamentaux des sociétés indigènes.

Les organisations non-gouvernementales

La présence croissante des organisations non-gouvernementales (ONG) au sein des projets des peuples indigènes demande une attention plus importante, dès lors que nous décelons un double aspect dans leurs actions. D'un côté, la prolifération des ONG signifie un renforcement de la société civile, qui exige des États le plein exercice de leurs responsabilités. En maintes occasions, elles deviennent les alliées stratégiques dans la lutte des diverses communautés humaines contre l'homogénéisation globalisante ainsi que dans la défense des droits sociaux. D'un autre côté, nous constatons également la désastreuse manipulation que certaines d'entre elles subissent, en agissant de façon pragmatique, sans réflexion critique, manifestant un manque de vision intégrale sur l'insertion des peuples indigènes dans le

contexte mondial, et une méconnaissance de leurs réalités culturelles spécifiques. Elles privilégient seulement les ambitions personnelles de pouvoir, qui dégénèrent en simple modus vivendi et autres compromis intermédiaires. Il en résulte une augmentation de la pression à laquelle sont soumis les peuples indigènes, la création d'une certaine confusion, un recul et une usure dans leurs luttes.

Participation et organisation indigène

Il y a une vision simpliste et équivoque sur ce que doit être la participation des Indiens dans les actions et dans l'élaboration de politiques indigènes, dans la formulation des programmes communautaires d'assistance, ainsi que dans le processus politique de mobilisation de la société civile. Une telle perspective suppose que les peuples indigènes copient tout simplement les modèles d'organisation des syndicats ou d'autres secteurs populaires. Or, la continuité ethnique des peuples indigènes ne peut se comprendre seulement comme un simple contrôle de territoires. Elle exige aussi l'incorporation des conceptions politiques propres à la diversité même de ces cultures.

Les organisations indigènes remplissent un rôle fondamental dans la revendication des droits des peuples qu'elles représentent et dans la construction d'espaces pour le dialogue entre elles ainsi qu'avec d'autres instances de pouvoir nationales ou internationales. Cependant, nous ne pouvons pas ne pas mentionner le fait que certains leaders ont utilisé le mandat reçu de leurs peuples pour briguer un pouvoir nécessaire à la réalisation d'un projet personnel. En assumant un modèle métis "clientéliste", voire corrompu, ces leaders se discréditent eux-mêmes et mettent en péril la continuité et la réalisation des projets politiques entamés par les organisations indigènes.

Nous pensons que les organisations indigènes devraient réfléchir sur ces problèmes et rectifier les conduites individualistes et compétitives des leaders qui s'éloignent de l'esprit de soli-

darité, base de leur constitution, seule garantie pour avancer dans la consolidation d'une société juste, non seulement pour les Indiens, mais également pour tous les secteurs opprimés de l'humanité.

De plus en plus souvent, de nombreux intellectuels d'Amérique latine continuent à produire des discours qui font référence à des communautés nationales supposées homogènes, dévalorisant ou folklorisant les présences culturelles alternatives qui ne sont pas prises en considération dans la construction d'un devenir partagé.

Il est également nécessaire de mentionner la responsabilité de la droite historique dans la formulation des paradigmes idéologiques qui orientent la répression physique et culturelle des peuples indigènes. Également dans la gauche, qui très tôt a promu la défense des ces peuples, existent quelques secteurs dogmatiques qui, à partir d'erreurs théoriques, développent des pratiques politiques contribuant à la répression des ethnies qu'ils considèrent gênantes pour la lutte des classes.

Anthropologie et pratiques éducatives

Il est aussi nécessaire de mettre en cause d'une façon radicale certaines positions des sciences sociales et celles d'une certaine anthropologie plus orientée vers une critique esthétique et stérile de ses propres disciplines que vers une réflexion et une action solidaires. C'est aussi le cas d'un secteur de la linguistique qui ne s'est jamais beaucoup engagé avec les communautés ethniques, et n'a pas favorisé les méthodologies les plus appropriées pour codifier, récupérer et renforcer les idiomes autochtones.

Il y a bien eu des progrès dans la formulation de politiques éducatives bilingues et interculturelles, mais ces dernières sont loin de se concrétiser. Le système scolaire a pour habitude d'opposer les enfants au milieu familial - y compris à partir du niveau préscolaire - dans ces moments critiques de socialisation première où l'on apprend la langue maternelle. Elle favorise l'insertion ultérieure dans un parcours rapide de déculturation, au

cours duquel les langues indigènes sont converties en béquilles pour l'acquisition de la langue dominante et où la culture propre est dévalorisée face à la société hégémonique. Bien que l'éducation officielle ait été jusqu'à maintenant un instrument de l'État et d'institutions privées et religieuses qui ont entraîné la perte du caractère ethnique, l'école peut devenir un facteur de reproduction culturelle, dans la mesure où les Indiens en prendraient la direction, dans leurs propres intérêts historiques et culturels.

Les peuples indigènes ont un droit indéniable à leur histoire et à leur héritage culturel. Il est de l'obligation de l'État et de la société civile de promouvoir un processus effectif et ordonné de renvoi aux connaissances accumulées sur ces peuples.

La santé

Les médecins devraient refuser de participer au contrôle des naissances comme moyen d'atténuer certains problèmes économiques et sociaux dans les communautés indigènes, toujours vulnérables dans leur intégrité démographique. Ils devraient plutôt collaborer de façon décisive et engagée dans l'élaboration et l'application de politiques de santé préventives et curatives, en y incluant l'ethnomédecine comme pratique légitime et comme contribution fondamentale des cultures ethniques à toute l'humanité.

La politique néolibérale

Nous saluons l'intérêt porté par quelques économistes dans la formulation de stratégies économiques alternatives aux politiques néolibérales. Ces stratégies partent du développement autonome des forces productives et entendent que la culture s'oppose de façon intrinsèque à la prolifération du capitalisme sauvage. Nous partageons avec elles l'idée que l'État a le droit et le devoir de sauvegarder les intérêts économiques de ceux qui ont tout perdu en visant une redistribution égalitaire des ressources.

Les Eglises

Nous reconnaissons la transformation qui s'est produite dans le courant pro-

gressiste de l'Église catholique qui, dans les vingt dernières années, a tenté de reformuler la pratique ecclésiale dans le respect des religions indigènes. Toutefois, des secteurs importants de cette institution continuent d'exercer un rôle hégémonique qui porte atteinte aux valeurs et aux cultures indigènes. D'un autre côté, ces dernières années, on a pu noter des ambiguïtés et une rupture du dialogue entre les missionnaires, les Indiens et les professionnels des sciences sociales.

Nous condamnons également les pratiques ethnocides de quelques Églises protestantes, plusieurs fois responsables de la fragmentation et de la dépolitisation des peuples indigènes. Dans ce contexte, nous proposons la reconnaissance totale des formes multiples de religiosité des Églises autonomes locales, jusqu'à aujourd'hui persécutées et stigmatisées par les Églises dominantes.

L'espace

Un processus de démocratisation de l'Amérique latine qui inclue effectivement les peuples indigènes ne pourra se réaliser s'il ne prend pas en compte la nécessité d'une réorganisation géopolitique qui inclue les formes spécifiques de territorialité des Indiens. En ce sens, le concept de peuple correspond à des populations humaines socialement organisées, ethniquement définies, culturellement distinctes, dotées d'une dimension spatiale qui soit son territoire. Celui-ci est conçu comme une totalité qui inclut et qui structure les relations écologiques, sociales et symboliques entre une société et un espace géographique continu ou discontinu sur lequel on agit. De même, dans les nombreux cas où les peuples indigènes ont été divisés par les frontières d'un État, ils ont le droit d'aspirer à la libre circulation dans les territoires de ces pays frontaliers, en tenant compte des contextes locaux.

De toutes façons, l'autonomie territoriale impliquera non seulement le pouvoir de décider de l'utilisation des ressources naturelles et économiques mais également l'autogestion politique et culturelle, dans les limites d'une autodétermination qui soit à la fois compatible et complémentaire avec la souveraineté des États nationaux constitués.

Liste des signataires : *Pedro Agostinho da Silva, Rubem Thomaz de Almeida, Nelly Arvelo-Jiménez, Alicia Barbas, Miguel Alberto Bartolomé, Víctor Daniel Bonilla, Alberto Chirit, Sílvio Coelho dos Santos, Mércio Gomes, Jorge Grünberg, Carlos de Araújo Moreira Neto, Esteban Emilio Mosonyi, Salomón Nahmad, João Pacheco, Darcy Ribeiro, Stefano Varese.*

Traduction et sous-titrage DIAL - En cas de reproduction, mentionner la source DIAL



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38, rue du Doyénné - 69005 LYON • Tél. 72 77 00 26 • Fax 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 395 F • Europe 440 F • Avion Amérique latine 500 F • USA-Canada-Afrique 490 F • Prix d'un numéro : 26 F (un dossier seul : 6 F. Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris Tél. (1) 43 37 87 14 - Fax (1) 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176, rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. (1) 44 18 60 50 Fax (1) 45 55 28 13.